
Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'APASQ

tenue le samedi 1^{er} juin 2013, de 9 h 30 à 13 h

Montréal :

*Centre Saint-Pierre, salle 203
1212, rue Panet, Montréal (Métro Beaudry)*

Québec :

*Centre culture et environnement Frédéric Back, salle 322
870, av. De Salaberry, Québec*

Membres présents et formant quorum :

Alain Jenkins, *président*, Anouk Looten, *secrétaire*, Élène Pearson, *représentante de la région de Québec*, Josée Bergeron-Proulx, Mathieu Marcil, et Julie Vallée-Léger, *administrateur(trice)s*, membres du conseil d'administration.

Cloé Alain-Gendreau, Gabrielle Arseneault, Raymond Marius Boucher, Denis Denoncourt, Sébastien Dionne, Claudia Gendreau, Daphnée Lemieux-Boivin, Janie Lavoie, Sylvain Letendre, Geneviève Lizotte, Élyane Martel, Éric Mongerson, Marc Parent, Luce Pelletier et Geneviève Tremblay, *membres en règle*.

Étaient aussi présent(e)s :

Gilles Marsolais, Michel Lemire, *conseiller syndical FNC*, Michel Beauchemin, *directeur général*, et Viviane Morin, *coordonnatrice aux services aux membres*

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Élection d'un président et d'un secrétaire d'assemblée et d'élection
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 juin 2013
5. Adoption des procès-verbaux des assemblées sectorielles spéciales tenues le 9 juin 2012 et le 8 décembre 2012
6. Rapport moral du président 2012-2013
7. Rapport d'activités 2012-2013

8. États financiers 2012-2013 de l'APASQ
 9. Présentation des prévisions budgétaires 2013-2014.
 10. États financiers 2012-2013 de la Fondation Jean-Paul Mousseau
 11. Création du fonds d'aide aux artistes dans le besoin *Bussières-Prévost* en collaboration avec la Fondation des artistes
 12. Élection du président et de cinq administrateurs
 13. Discussion libre sur les perspectives de développement de l'association
 14. Divers
 15. Levée de l'assemblée générale annuelle
-

1. Ouverture de l'assemblée

Le président de l'association, Alain Jenkins, qui participe à l'assemblée de Québec, souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 40.

2. Élection d'un président et d'un secrétaire d'assemblée et d'élection

Alain Jenkins, appuyé par Raymond Marius Boucher, propose que Gilles Marsolais agisse à titre de président d'assemblée et d'élection.

Adopté à l'unanimité

Alain Jenkins, appuyé par Raymond Marius Boucher, propose que Michel Beauchemin agisse à titre de secrétaire d'assemblée et d'élection.

Adopté à l'unanimité

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée donne lecture de l'ordre du jour.

Denis Denoncourt demande qu'un item intitulé *Producteurs subventionnés* soit ajouté au point 14. Divers.

Sylvain Letendre, appuyé par Mathieu Marcil, propose l'adoption de l'ordre du jour tel qu'il a été modifié.

Adopté à l'unanimité

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 juin 2013

Le président d'assemblée demande à l'assemblée de ne pas procéder à la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 juin 2013 dont les membres présents ont reçu copie avant l'assemblée. La demande est acceptée. Il demande ensuite si quelqu'un a des changements à proposer au procès-verbal. Aucun changement n'est demandé.

Alain Jenkins, appuyé par Gabrielle Arseneault, propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 juin 2012 tel qu'il a été déposé.

Adopté à l'unanimité

5. Adoption des procès-verbaux des assemblées sectorielles spéciales tenues le 9 juin 2012 et le 8 décembre 2012

Le président d'assemblée demande à l'assemblée de ne pas procéder à la lecture des procès-verbaux des assemblées sectorielles spéciales tenues le 9 juin 2012 et le 8 décembre 2012 dont les membres présents ont reçu copie avant l'assemblée. La demande est acceptée. Il demande ensuite si quelqu'un a des changements à proposer au procès-verbal. Aucun changement n'est demandé.

Raymond Marius Boucher, appuyé par Mathieu Marcil, propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale sectorielle tenue le 9 juin 2012 tel qu'il a été déposé.

Adopté à l'unanimité

Anouk Looten, appuyée par Élène Pearson, propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale sectorielle tenue le 8 décembre 2012 tel qu'il a été déposé.

Adopté à l'unanimité

6. Rapport moral du président 2012-2013

Le président, Alain Jenkins, donne lecture de son rapport.

Bonjours chers membres et chers collègues

La saison 2012-2013 prend fin déjà.

Nous complétons notre première année passée dans nos nouveaux locaux de la rue Parthenais. L'endroit est agréable et suffisamment grand pour combler nos besoins d'espaces pour plusieurs années. Nous y disposons même d'un petit entrepôt où nous avons commencé à constituer une collection de maquettes qui, nous l'espérons, sera un jour l'embryon des collections qu'accumulera *le Musée des arts du spectacle vivant*, dont un groupe d'irréductibles - dont nous faisons partie - promeut la création. À ce sujet, je ne saurais trop remercier Raymond Marius Boucher, qui a mené à bien la restauration de plus d'une quarantaine de maquettes avec une de ses étudiantes en scénographie à l'Université Concordia.

Comme Président mon but premier était encore cette année de poursuivre notre redressement financier en contrôlant bien nos dépenses, ce qui nous permettra sur une période de quatre ou cinq ans de réduire considérablement notre déficit cumulé. Comme nous le verrons plus tard dans cette assemblée, bien des choses demeurent à faire, mais le conseil a maintenant la situation bien en main grâce aux ententes conclues à ce sujet avec le CALQ.

Le long rapport d'activités de l'association que notre directeur vous présentera dans quelques minutes vous permettra de voir que l'année 2012-2013 a été encore une fois une année bien remplie. Je n'insisterai donc que sur deux aspects.

Nous avons conclu depuis juin dernier des ententes collectives d'une durée de cinq ans avec l'APTP, PACT, le Théâtre de La Manufacture et TUEJ grâce au bon travail des membres qui se sont impliqués dans ces négociations. Dans les quatre cas, les échanges se sont déroulés dans un climat amical et respectueux. Nous nous préparons en outre à envoyer dès l'automne prochain des avis de négociation à TAI, au Théâtre de la Veillée et à Ex Machina, tout en préparant la reprise des négociations avec l'ACT et en entreprenant de faire le bilan de l'application de l'entente conclue avec l'ADISQ en 2009.

La Cour suprême du Canada a, fort heureusement, rejeté, le 14 mars dernier, la demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec logé par l'ADISQ, l'APC et TUEJ. Si elle avait été acceptée, celle-ci aurait encore retardé l'étude de notre demande de reconnaissance comme association représentative des accessoiristes, des marionnettistes et des concepteurs de maquillages et de coiffures. La décision de la Cour ouvre maintenant la voie à notre demande de reconnaissance auprès de la Commission des relations du travail (CRT) qui entreprendra le processus de reconnaissance dès la semaine prochaine. Quand la commission aura tranché, nous pourrons nous atteler à la renégociation de nos ententes collectives pour y prévoir les conditions de rémunération de ce nouveau quartet de concepteurs.

L'APASQ fêtera en 2014 son trentième anniversaire, une étape que nous ne pouvons passer sous silence comme si de rien n'était. Elle sera marquée par l'aboutissement de quatre projets majeurs.

La création d'abord, début janvier 2014, du *Fonds Bussières-Prévost*. Celui-ci aura pour mandat d'apporter une aide financière d'urgence ponctuelle aux personnes conceptrices en difficulté qui pourraient en faire la demande, qu'elles soient aînées (retraitées ou préretraitées), jeunes, en creux de carrière, en période de transition ou aux prises avec la maladie. Elle sera créée en collaboration avec la *Fondation des artistes* (FDA) qui agira à titre d'administratrice déléguée de ce fonds. Cela bien entendu si vous donnez votre accord à la proposition que nous soumettrons un peu plus tard au cours de cette assemblée.

Le lancement ensuite de la *Banque numérique d'œuvres artistiques contemporaines québécoises* (BNOACQ), projet qui réunit le Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV), le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ), Illustration Québec (IQ) et l'APASQ. Le CALQ nous a en effet octroyé la subvention de 50 000 \$ demandée pour développer cette banque qui à moyen et long terme permettra à ceux et celles de nos membres qui le désirent de se constituer un portfolio ou un catalogue raisonné électronique de leur production au fur et à mesure que leur œuvre artistique se développera.

Suivra de la mi-mai à la mi-décembre 2014 la présentation d'une vaste exposition sur l'art du costume de scène qui prolongera l'exposition consacrée à certains aspects de l'œuvre considérable de François Barbeau lors de la Quadriennale de Prague 2011. Cette exposition sera organisée en collaboration avec le Centre d'exposition de l'Université de Montréal qui mettra à notre disposition sa grande expertise en matière d'organisation d'expositions. La préparation de cette exposition sous la houlette d'Andrée Lemieux est déjà bien entamée. Nous avons également retenu les services de Jean-Léon Rondeau, ancien directeur de l'Académie québécoise du théâtre, qui nous aidera à organiser la campagne de levée de fonds nécessaire pour rendre possible la tenue de cet événement dans de bonnes conditions.

Dernier élément mais non le moindre des activités qui marqueront notre trentième anniversaire, la tenue du colloque *Les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service des arts de la scène : rêve et réalité*. Les TIC sont porteuses de changement dans l'ensemble du secteur des arts de la scène et, en particulier, dans celui du théâtre qui demeure pour le moment le principal secteur où intervient notre association. Il nous apparaissait donc important de nous interroger sur les transformations qu'elles ont provoquées, provoquent et provoqueront dans le travail des concepteurs et conceptrices ainsi que de tous les autres intervenants des arts de la scène. Voici ici quelques thèmes qui devront ou pourront y être abordés.

- Le théâtre tel qu'on l'a connu est-il appelé à disparaître ?
- Quelles transformations les TIC provoqueront-elles dans la pratique des divers artisans des arts de la scène ?

- Des métiers sont-ils condamnés à disparaître et, si tel est les cas, cela représentera-t-il une perte ?

Le colloque aura lieu au début du mois de novembre 2014. Il revêtira la forme d'un forum ouvert où les simples participants - praticiens des arts de la scène, directeurs artistiques de compagnie, enseignants et étudiants, - auront autant la parole que les experts qui y seront invités.

J'aimerais en terminant témoigner à la fois de mon admiration et de mon respect pour notre consœur Élise Dubé, décédée récemment à l'âge de trente-cinq ans, et souligner sa carrière professionnelle remarquable et son implication comme membre de notre CA jusqu'à ce que la maladie la force à mettre un terme à son mandat.

Merci Élise pour ce que tu as accompli. Le temps que tu as passé avec nous dans cette vie a été profitable et je suis persuadé que ta présence sur cette terre a fait toute une différence. Je salue bien haut ton courage, tes accomplissements et ta vie. Pour ta participation aux activités de l'association, pour tes multiples créations et pour la transmission de ton savoir, nous te disons merci et au revoir.

Je vous propose maintenant d'observer une minute de silence en guise d'adieu.

Alain Jenkins
Juin 2013

7. Rapport d'activités 2012-2013

Le directeur général, Michel Beauchemin, présente le rapport d'activités annuel. Ils énumèrent d'abord les divers services offerts aux membres de l'association.

Il informe l'assemblée que le conseil d'administration a jugé plus pertinent de lui communiquer l'essentiel de la demande de renouvellement de la subvention au fonctionnement pour les quatre prochaines années, demande envoyée au CALQ en février dernier, plutôt que de s'en tenir au seul bilan du travail fait au cours de la dernière année. Cela parce que nous devons, dans le cadre de cette demande, tracer le bilan des hauts et des bas de notre association au cours des quatre dernières années et faire état de nos perspectives de travail pour les années 2013-2014 et 2014-2015.

8. États financiers 2012-2013 de l'APASQ

Le directeur général présente les états financiers 2012-2013. Une gestion serrée de nos activités a permis de générer un surplus d'opération de 9 628 \$ cette année, comparativement à un déficit de 8 690 \$ l'an dernier. Nous avons pu ainsi réduire notre déficit cumulé à 62 872 \$, si nous tenons compte des dépenses d'immobilisation entraînées par notre déménagement dans nos nouveaux locaux, ou à 72 401 \$, si nous n'en tenons pas compte comme le fait le CALQ. Ce faisant, nous avons respecté en tout point le plan de redressement financier soumis au CALQ en janvier 2013.

Il est proposé par Sylvain Letendre, appuyé par Geneviève Tremblay, d'adopter les états financiers tels qu'ils ont été déposés.

Adopté à l'unanimité

9. Présentation des prévisions budgétaires 2013-2014

Le directeur général présente les prévisions budgétaires 2013-2014. Celles-ci prévoient des revenus de 236 335 \$ et des dépenses de 225 148 \$ ce qui devrait nous permettre de faire un surplus de plus de 11 000 \$ qui sera, comme cette année, consacré à la diminution de notre déficit cumulé. Celui-ci pourra ainsi être ramené à 53 700 \$ environ, si nous tenons compte de nos dépenses d'immobilisation, ou à environ 62 260 \$, si nous n'en tenons pas compte comme le fait le CALQ. Ce faisant, nous aurons respecté à nouveau en tout point le plan de redressement financier soumis au CALQ en janvier 2013.

Il présente ensuite les documents *Plan de redressement budgétaire* et *Historique du déficit accumulé de l'APASQ*, déposés au CALQ (voir Annexe 1). Ces documents exposent le cadre financier dans lequel fonctionnera l'association au cours des quatre prochaines années et expliquent les causes du déficit cumulé de l'APASQ.

10. États financiers 2012-2013 de la Fondation Jean-Paul Mousseau

Le directeur général présente les états financiers 2011-2012, année financière très calme compte tenu du fait que la Fondation n'a eu que peu d'activités cette année. La Fondation termine son exercice financier avec un surplus de 164 \$.

Il est proposé par Sylvain Letendre, appuyé par Sébastien Dionne, d'adopter les états financiers tels qu'ils ont été déposés.

Adopté à l'unanimité

11. Création du fonds d'aide aux artistes dans le besoin Bussières-Prévost en collaboration avec la Fondation des artistes

Le directeur général, Michel Beauchemin, présente la *Résolution portant sur la création du fonds Bussières-Prévost* qui aura pour mandat d'apporter une aide financière d'urgence ponctuelle aux personnes conceptrices en difficulté qui pourraient en faire la demande (voir Annexe 2).

Raymond Marius Boucher demande si la famille de Robert Prévost nous a autorisés à utiliser son nom à cette fin. Michel Beauchemin répond qu'aucune demande de ce type n'a été formée à sa famille ou à ses héritiers. Raymond Marius Boucher émet l'opinion que, dans ce contexte, nous ne pouvons pas donner ce nom au nouveau fonds, tant que nous n'aurons pas obtenu une telle autorisation. L'assemblée lui donne raison.

Au terme de la discussion, il est proposé par Sylvain Letendre, appuyé par Alain Jenkins, de retenir l'appellation *Fonds d'aide d'urgence aux personnes conceptrices* tant que la famille ou les héritiers de Robert Prévost ne nous auront pas autorisés à utiliser son nom.

Adopté à l'unanimité

Geneviève Tremblay remet ensuite en question le fait d'autoriser le conseil d'administration à percevoir, au moment de la perception de la cotisation annuelle des membres, une contribution obligatoire de 10 \$ au nouveau fonds. Elle dit souhaiter que cette contribution soit volontaire car elle pourrait selon elle empêcher certaines personnes d'adhérer à l'association pour des raisons financières.

Au terme de la discussion, il est proposé par Sylvain Letendre, appuyé par Denis Denoncourt, d'amender la résolution en remplaçant le mot *percevoir* par le mot *demander*.

Le texte de la résolution serait donc le suivant :

IL EST RÉSOLU d'autoriser le conseil d'administration 1) à ~~percevoir~~ **demander** au moment de la perception de la cotisation annuelle des membres, une contribution de dix dollars (10 \$) qui s'ajoutera au tarif prévu pour les diverses catégories de membres 2) à organiser chaque année des activités de levée de fonds qui alimenteront le Fonds ;

Adopté à l'unanimité

L'assemblée procède ensuite à l'adoption de la résolution telle qu'elle a été amendée.

Il est proposé par Sylvain Letendre, appuyé par Alain Jenkins, d'adopter la résolution portant sur la création du *Fonds d'aide d'urgence aux personnes conceptrices*.

Adopté à l'unanimité

12. Élection du président et de cinq administrateurs

Six postes sont à pourvoir soit le poste de président et cinq postes d'administrateur. Les élections pour le poste de président et les postes d'administrateur doivent être tenues séparément.

Le président d'élection, Gilles Marsolais, procède à l'appel des candidatures.

Élène Pearson appuyée par Mathieu Marcil, propose la candidature d'Alain Jenkins au poste de président. Aucune autre candidature n'est proposée. Alain Jenkins accepte d'être mis en candidature.

Les règlements de l'association prévoient que, même en présence d'un seul candidat, il faut procéder à l'élection du président par scrutin secret. Le secrétaire d'élection prépare les bulletins de vote et les distribue.

Après décompte des votes, Alain Jenkins est proclamé élu à l'unanimité des membres votants pour un mandat de deux ans.

On procède ensuite à l'élection de cinq administrateurs.

Les candidatures des membres suivants sont proposées :

Claude Accolas

Raymond Marius Boucher

Julie Vallée-Léger

Josée Bergeron-Proulx

Loïc Lacroix Hoy

Sébastien Dionne

Gabrielle Arseneault

Raymond Marius Boucher refuse d'être mis en candidature.

Cinq postes d'administrateurs étant à pourvoir, on procède à un vote à scrutin secret.

Après décompte des voix, Claude Accolas, Josée Bergeron-Proulx, Julie Vallée-Léger, Sébastien Dionne et Gabrielle Arseneault sont proclamés élu(e)s à la majorité des voix.

13. Discussion libre sur les perspectives de développement de l'association

L'assemblée se transforme en comité plénier. La discussion porte principalement sur les activités de promotion de la discipline que la Fondation Jean-Paul Mousseau devrait mener.

- Organiser une réflexion sur les problèmes liés à la promotion de la discipline.
- Organiser une exposition collective d'artistes de Québec et de Montréal, réunissant des artistes chevronnés et débutants.
- Tenir compte dans les activités de promotion des artistes de chaque région.
- Prévoir une petite exposition des œuvres de Robert Prévost et Paul Bussières en marge du colloque sur l'impact du nouvel environnement numérique sur les arts de la scène.
- Organiser des expositions sur les travaux d'étudiants (maquettes de décors, costumes, accessoires, etc.) dans des halls de théâtre.

14. Divers

14.1 Producteurs subventionnés

Denis Denoncourt fait état du mépris qu'entretient selon lui l'Opéra de Québec pour le travail des personnes conceptrices. À l'occasion de la production de *La vie parisienne*, une journaliste a vanté le décor, qu'elle baptisait « décor Ikea ». le directeur de production, auquel elle en attribuait la conception, s'étant selon elle contenté de nombreuses séances de magasinage chez Ikea pour le réaliser. Il suggère que l'APASQ réagisse officiellement et mentionne, entre autres choses, que ledit directeur de production est également un concepteur de décors professionnels.

La suggestion est retenue. Les membres du CA de Québec se consulteront pour déterminer la forme que pourrait revêtir cette réaction, une lettre à la journaliste qui a écrit l'article par exemple.

15. Levée de l'assemblée générale annuelle

Élène Pearson, appuyée par Mathieu Marcil, propose la levée de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

Alain Jenkins, président

Anouk Looten, secrétaire

Annexe 1

Plan de redressement budgétaire 2010-2012 (Automne 2009) (Amendé en décembre 2012)

Contexte

L'APASQ commençait son année financière 2009 avec un déficit accumulé de 108 293 \$.. Dans ce contexte, le CALQ demandait à l'Association de lui présenter un plan de redressement financier.

Nature du plan

Le plan de redressement adopté en 2009 a comporté les cinq éléments suivants.

- Une réduction du personnel et par conséquent de la masse salariale
- Une diminution draconienne des frais de gestion comptable externes
- Une gestion serrée des dépenses
- La réorganisation de la gestion de la Caisse de sécurité des arts de la scène en deux phases :
 - o *Octobre 2009 à février 2010* : Règlement des problèmes constatés en 2008-2009
 - o *Mars à juin 2010* : Définition des moyens à mettre en œuvre pour disposer des sommes accumulées dans la CSAS et non redistribuées aux membres et permissionnaires de l'association
- L'adoption d'une nouvelle politique budgétaire prévoyant que les budgets annuels futurs devront comporter un surplus budgétaire d'au moins 10 000 \$ au cours des prochaines années, et ce, jusqu'à l'élimination du déficit accumulé.

Ajout en décembre 2012

- **La décision de ne plus considérer la participation à la Quadriennale de Prague comme un élément essentiel de son travail de promotion des arts de la scène et de privilégier plutôt des activités réalisables à moindre coût au Québec même, la participation à la Quadriennale ayant été responsable d'au moins 60 % des déficits connus par l'association de 2006 à 2008, puis en 2011-2012.**

Les résultats obtenus et prévus

Appliqué fermement pendant l'année financière 2009, ce plan a permis de mettre fin aux déficits du budget de fonctionnement connus au cours des années 2007 et 2008 et d'entreprendre le redressement financier de l'Association. Le déficit accumulé au 31 décembre 2009 a ainsi pu être ramené de 108 293 \$ à 78 195 \$.

Appliqué non moins fermement au cours des années 2010, 2011 et 2012, ce plan devrait permettre de ramener le déficit accumulé à 36 090 \$ en date du 31 décembre 2012 (voir le tableau ci-joint). Il n'apparaissait pas réaliste en effet d'espérer éliminer complètement le déficit accumulé au cours de cette période. Cela pour les raisons suivantes.

Amendement apporté en décembre 2012

Appliqué fermement en 2009-2010 et 2010-2011, ce plan a permis de mettre fin aux déficits du budget de fonctionnement connus au cours des années 2007 et 2008 et d'entreprendre le redressement financier de l'Association. Le déficit accumulé a ainsi été ramené de 108 293 \$, au 31 décembre 2008, à 69 505 \$, au 31 mars 2011.

Ce cycle vertueux s'est malheureusement interrompu lors de l'année financière 2011-2012, où l'APASQ a à nouveau fait un déficit d'opération de 8 690 \$ dû exclusivement cette fois à la participation de l'APASQ en juin 2011 à la Quadriennale de Prague. Celle-ci a en effet entraîné un déficit de 15 000 \$ auquel s'est ajoutée, à la demande de ses vérificateurs, la radiation du bilan d'une somme de 12 558 \$ correspondant à la valeur aux livres du catalogue publié après la Quadriennale de Prague 2007.

Appliqué non moins fermement au cours des prochaines années, le plan de redressement, tel qu'amendé, devrait permettre de diminuer le déficit d'environ 10 000 \$ par an et de ramener le déficit accumulé à 62 258 \$ en date du 31 mars 2014, puis à 40 640 \$ en date du 31 mars 2016 (voir le tableau ci-joint). Il n'apparaissait pas réaliste en effet d'espérer éliminer plus rapidement le déficit accumulé au cours de cette période. Cela pour les raisons suivantes.

1. La conjoncture économique actuelle ne permet pas d'espérer une augmentation sensible du nombre de productions théâtrales couvertes par les ententes collectives négociées par l'APASQ au cours des prochaines années. Par conséquent les cotisations syndicales perçues par l'association ne devraient pas augmenter de façon importante.
2. Dans un contexte où les trois niveaux de gouvernement du pays sont avant tout préoccupés par le redressement des finances publiques, il apparaît illusoire de croire que les budgets mis à la disposition différents conseils des arts puissent être augmentés de façon significative. Cela ne permettra donc au mieux que le maintien des subventions qui nous sont accordées à leur niveau actuel.
3. Le seul moyen dont dispose l'APASQ pour augmenter ses revenus est la négociation de nouvelles ententes collectives avec des producteurs ou des associations de producteurs de secteurs non encore encadrés par des ententes collectives, tels le cirque, l'opéra, la musique de concert et la danse. Ce travail ne pourra cependant être entrepris avant la saison théâtrale 2013-2014, priorité devant être donnée au cours des deux prochaines années à compléter la renégociation de la dizaine d'ententes existantes dans le secteur du théâtre. Les effets de cette diversification ne pourront donc au mieux être visibles que durant les saisons 2014-2015 et 2015-2016.

Conclusion

Le plan de redressement adopté a permis de mettre fin, sauf une année, à l'accumulation de déficits du budget de fonctionnement. Tel qu'amendé, il permettra à moyen terme de résorber de façon importante le déficit accumulé.

Enfin, les perspectives de développement à moyen et long terme des activités syndicales sont telles, qu'elles permettent d'entrevoir une augmentation des revenus perçus par l'association au titre de cotisations syndicales. L'association sera ainsi en mesure d'augmenter son volume d'activité et, par conséquent, d'assainir complètement son bilan.

Historique du déficit accumulé de l'APASQ
Du 31 décembre 2004 au 31 mars 2012

31-12-2004 : 7 596 \$ (2 261 \$) = 5 335 \$
 31-12-2005 : 6 839 \$ (3 456 \$) = 3 383 \$
 31-12-2006 : 23 948 \$ (2 132 \$) = 21 816 \$

Causes identifiées du déficit accru :
 Salaires des employés
 Coût de préparation de la Quadriennale de Prague 2007

31-12-2007 : 52 623 \$ (3 148 \$) = 49 475 \$
 Causes identifiées du déficit accru :
 Coût de préparation de la Quadriennale de Prague 2007
 Dépenses faites : 98 135 \$
 Subventions reçues ; 68 365 \$
Déficit : 29 770 \$

31-12- 2008 : 108 293 \$ (9789 \$) = 98 504 \$
 Causes identifiées du déficit accru :
 Honoraires professionnels comptabilité : 42 359 \$
 Honoraires professionnels catalogue : 7 025 \$
Total : 49 384 \$

Inscription aux livres de la valeur du catalogue : 12 589 \$

31-12-2009 : 82 176 \$ (7 797 \$) = 74 379 \$
 31-12-2010 : 70 820 \$ (7 979 \$) = 62 841 \$
 31-03-2011 : 69 505 \$ (7 507 \$) = 61 998 \$
 31-03-2012 : 78 195 \$ (5 695 \$) = 72 500 \$

Causes identifiées du déficit accru :
 Radiation du bilan de la valeur du catalogue Prague 2007 : 12 558 \$
 Déficit global : 15 711 \$

Prévisions
31 mars 2013 au 31 mars 2016

31-03-2013 : 73 345 \$ (10 696 \$) = 62749 \$
 31-03-2014 : 62 258 \$ (8 556 \$) = 53 702 \$
 31-03-2015 : 50 642 \$ (6 845 \$) = 43 797 \$
 31-03-2016 : 40 640 \$ (5 476 \$) = 35 164 \$

Causes du déficit accumulé

Prague 2007 :	29 770 \$ (Dépenses diverses)
2008 :	7 025 \$ (HP)
2011 :	15 711 \$ (Déficit global)
	12 558 \$ (Radiation de la valeur aux livres du cat. 2007)

Total Prague : 63 795 \$

Conflit interne : 42 359 \$ (HP comptabilité)

Problèmes à la base des déficits

- Faible contrôle des dépenses en particulier des dépenses salariales compte tenu du départ du coordonnateur au printemps 2007, puis du conflit entre la direction générale et certains membres du CA

- Pensée magique :
Subventions vont augmenter
Entente ADISQ va procurer des revenus considérables

- Utilisation du surplus de la CSAS comme marge de crédit

Inflation de 2004 à 2012

Novembre 2004 : 107,4

Novembre 2012 : 122

Inflation cumulée 15,4 %

Valeur de la subvention de 32 265 \$ en \$ constants : 28 253 \$

Subvention indexée pour tenir compte de l'inflation : 37 000 \$

Annexe 2



Assemblée générale annuelle 2012-2013

Résolution portant sur la création du *Fonds Bussièrès-Prévost*

1^{er} juin 2013

ATTENDU QUE de nombreuses personnes conceptrices connaissent au cours de leur carrière des situations de crise qui peuvent nécessiter une aide financière d'urgence, qu'elles soient aînées (retraitées ou préretraitées), jeunes, en creux de carrière, en période de transition ou aux prises avec la maladie ;

ATTENDU QUE le mandat prévoit que l'APASQ doit se préoccuper de la condition socio-économique de ses membres ;

IL EST RÉSOLU de créer, en collaboration avec la *Fondation des artistes* (FDA) qui agira à titre d'administratrice déléguée de ce fonds, le *Fonds Bussièrès-Prévost*, ci-après désigné le Fonds, qui aura pour mandat d'apporter une aide financière d'urgence ponctuelle aux personnes conceptrices en difficulté qui pourraient en faire la demande ;

IL EST RÉSOLU d'autoriser le conseil d'administration 1) à percevoir, au moment de la perception de la cotisation annuelle des membres, une contribution de dix dollars (10 \$) qui s'ajoutera au tarif prévu pour les diverses catégories de membres 2) à organiser chaque année des activités de levée de fonds qui alimenteront le Fonds ;

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration de l'APASQ sera également le conseil d'administration du Fonds, que le président de l'APASQ en sera le président et le directeur général le directeur ;

IL EST RÉSOLU d'autoriser le conseil d'administration à définir les règles à suivre pour statuer sur les diverses demandes d'aide reçues ;

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration de l'APASQ devra faire rapport sur l'état du Fonds lors de l'assemblée générale annuelle des membres.